



Combien les étudiants paient-ils et de quelles aides publiques bénéficient-ils ?

- Les pays de l'OCDE diffèrent sensiblement dans la façon dont les dépenses au titre de l'enseignement tertiaire sont réparties entre les sources de financement publiques et privées, et dans les aides financières qu'ils accordent aux étudiants.
- Les pays où les frais de scolarité sont élevés tendent également à être ceux où les entités privées autres que les ménages contribuent de façon plus significative au financement des établissements d'enseignement tertiaire. Par contraste, dans les pays présentant des régimes fiscaux plus progressifs, les étudiants s'acquittent souvent de frais de scolarité peu élevés, voire nuls, et ont accès à des aides publiques généreuses pour financer leurs études dans l'enseignement tertiaire, mais sont ensuite soumis à des taux élevés d'imposition sur le revenu.
- Un nombre croissant de pays de l'OCDE pratiquent des frais de scolarité plus élevés pour les étudiants en mobilité internationale que pour leurs ressortissants nationaux, et nombre d'entre eux différencient également les frais de scolarité selon les domaines d'études, en grande partie en raison des différences de retombées auxquelles ils donnent accès en termes de rémunération.
- Dans les pays où les frais de scolarité sont élevés, les systèmes d'aide financière offrant à tous les étudiants une combinaison de prêts avec remboursement subordonné aux revenus et d'allocations sous condition de ressources peuvent s'avérer un moyen efficace de promouvoir l'accès à l'enseignement tertiaire et son équité, tout en partageant le coût de ce dernier entre les contribuables et les étudiants.

Les pays de l'OCDE diffèrent dans la façon dont les dépenses au titre de l'enseignement tertiaire sont réparties entre les sources de financement publiques et privées.

La plupart des pays reconnaissent l'importance de l'enseignement tertiaire et affichent des objectifs similaires dans ce domaine, notamment : renforcer l'économie de la connaissance, augmenter les taux d'accès des étudiants, améliorer les taux de réussite et répondre à la demande croissante d'enseignement tertiaire tout en maintenant au moins la pérennité financière de leurs systèmes. Les pays de l'OCDE diffèrent toutefois sensiblement non seulement de par le niveau de dépenses qu'ils consentent par étudiant, mais aussi de par la répartition des coûts entre les pouvoirs publics, les étudiants et leurs familles, et d'autres entités privées telles que les entreprises privées et les organisations à but non lucratif.

Les modes de financement qui se sont faits jour dans l'enseignement tertiaire diffèrent de ceux prévalant dans l'enseignement primaire et secondaire. Tout d'abord, le recours aux sources de financement privées est bien plus répandu. Les financements privés représentent ainsi en moyenne 30 % des dépenses totales au titre de ce niveau d'enseignement, une part qui dépasse même 50 % en Australie, au Chili, en Corée, aux États-Unis et au Japon, ainsi qu'en Colombie (pays partenaire) (graphique 1).

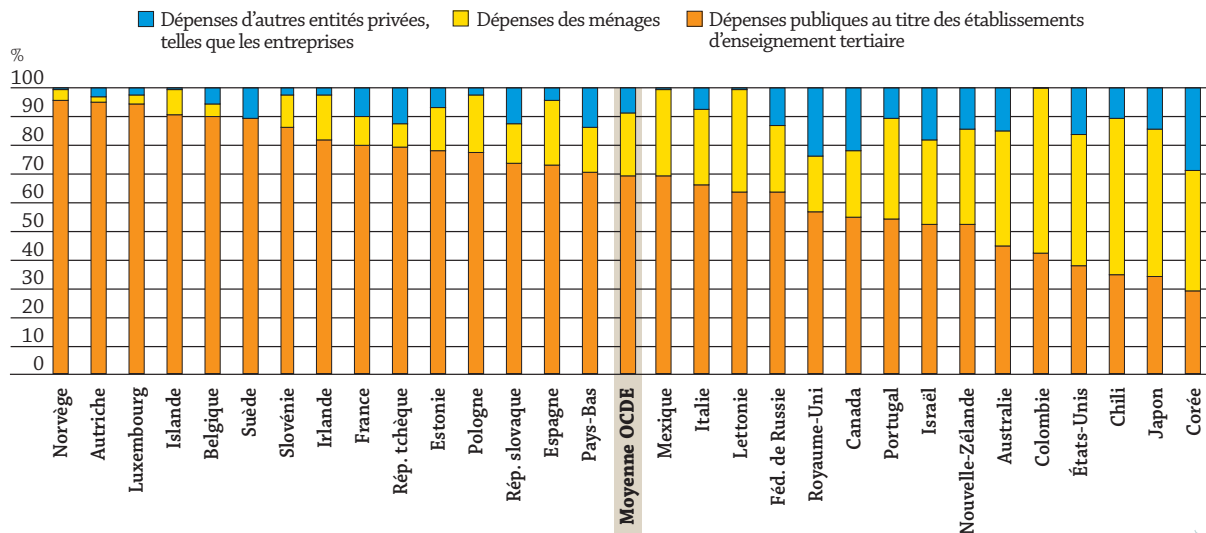
Dans la plupart des pays, les ménages s'acquittent de la plus grande part des dépenses privées au titre de l'enseignement tertiaire. Toutefois, les pays où les frais de scolarité sont élevés tendent à être ceux où d'autres entités privées, telles que les entreprises privées et les organisations à but non lucratif, contribuent également davantage au financement des établissements d'enseignement tertiaire. La part des dépenses au titre des établissements d'enseignement tertiaire acquittée par d'autres entités privées que les ménages atteint ainsi 15 %, voire davantage, en Australie, aux États-Unis et en Israël, et dépasse 20 % au Canada, en Corée et au Royaume-Uni – soit six pays où les frais de scolarité sont supérieurs à la moyenne de l'OCDE.

Les frais de scolarité moyens demandés par les établissements d'enseignement tertiaire diffèrent sensiblement entre les pays de l'OCDE.

Il existe d'importantes différences entre les pays dans les frais de scolarité moyens dont les ressortissants nationaux doivent s'acquitter pour suivre un programme de licence ou de niveau équivalent. Ainsi, dans les quatre pays nordiques dont les données sont disponibles (à savoir au Danemark, en Finlande, en Norvège et en Suède), ainsi qu'en Estonie, en République slovaque, en Slovénie et en Turquie, les ressortissants nationaux scolarisés à temps plein dans des établissements d'enseignement tertiaire publics ne paient pas de frais de scolarité, mais dans la plupart de ces pays, les individus sont ensuite soumis à des taux élevés d'imposition sur le revenu. Par contraste, les frais de scolarité demandés par les établissements d'enseignement tertiaire publics sont supérieurs à 2 000 USD (convertis sur la base des parités de pouvoir d'achat [PPA]) dans moins de la moitié des pays dont les données sont disponibles (graphique 2).



Graphique 1. Répartition des dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement tertiaire (2012)



Les pays sont classés par ordre décroissant de la part des dépenses publiques au titre des établissements d'enseignement tertiaire.

Source : OCDE (2015), *Regards sur l'éducation 2015 : Les indicateurs de l'OCDE*, <http://dx.doi.org/10.1787/eag-2015-fr>, tableau B3.1.

Dans tous les pays de l'OCDE, les titulaires d'un diplôme de master (ou niveau équivalent) bénéficient de meilleures perspectives professionnelles et gagnent davantage que les individus seulement titulaires d'un diplôme de licence. Toutefois, les frais de scolarité demandés par les établissements publics aux ressortissants nationaux suivant un programme de master (ou niveau équivalent) ne sont en général pas beaucoup plus élevés que ceux pratiqués pour les programmes de licence. Dans deux tiers des pays de l'OCDE, les établissements d'enseignement tertiaire publics appliquent des frais de scolarité similaires aux ressortissants nationaux scolarisés à temps plein indépendamment du niveau du programme d'études qu'ils suivent. Dans les pays restants, la différence de montant des frais de scolarité entre les programmes de licence et de master est en revanche importante. Par comparaison avec les frais de scolarité demandés par les établissements publics pour les programmes de licence, ceux pratiqués pour les programmes de master sont ainsi supérieurs de 30 % en Corée et aux États-Unis, et de 60 % en Australie, et représentent même plus du triple en Belgique (Communauté française) et en Colombie (graphique 2).

Un nombre croissant de pays de l'OCDE appliquent des frais de scolarité plus élevés aux étudiants en mobilité internationale qu'à leurs ressortissants nationaux, et nombre d'entre eux différencient également leurs frais de scolarité en fonction du domaine d'études.

Alors que les pays tentent de trouver le juste équilibre entre le maintien des frais à charge des étudiants à un niveau garantissant l'équité de l'accès aux études supérieures et l'existence de sources de financement suffisantes pour leurs systèmes d'enseignement tertiaire, ils se tournent de plus en plus vers d'autres approches. Ainsi, certains pays dont le système d'enseignement tertiaire est largement subventionné, tels que le Danemark et la Suède, ont augmenté ces dernières années les frais de scolarité à charge des étudiants non ressortissant de l'Union européenne, rejoignant de ce fait la longue liste de pays appliquant des frais de scolarité plus élevés aux étudiants en mobilité internationale.

Dans le même esprit, dans les pays où les établissements d'enseignement tertiaire demandent des frais de scolarité, la moitié des dix pays de l'OCDE (membres ou partenaires) dont les données sont disponibles – à savoir l'Australie, le Canada, la Colombie, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande – pratiquent des frais de scolarité différents selon les domaines d'études, que ce soit pour prendre en compte les différences de coût de dispense de ces programmes ou celles de retombées auxquelles ils donnent accès en termes de rémunération. Ainsi, en Hongrie et en Nouvelle-Zélande, plus les coûts de dispense des programmes sont élevés, plus les frais de scolarité appliqués par les établissements le sont aussi. Cette différenciation peut également être liée aux salaires que les diplômés de certaines disciplines peuvent espérer gagner. À titre d'exemple, en Australie, en master, les frais de scolarité les plus élevés représentent près du triple des frais de scolarité les plus faibles – à savoir 10 231 USD en sciences sociales, commerce et droit, contre 3 876 USD en éducation. L'Australie a même tenté de lier le montant des frais de scolarité aux débouchés sur le marché du travail en abaissant les frais de scolarité dans les domaines où il existe une pénurie de compétences afin d'y attirer davantage d'étudiants.

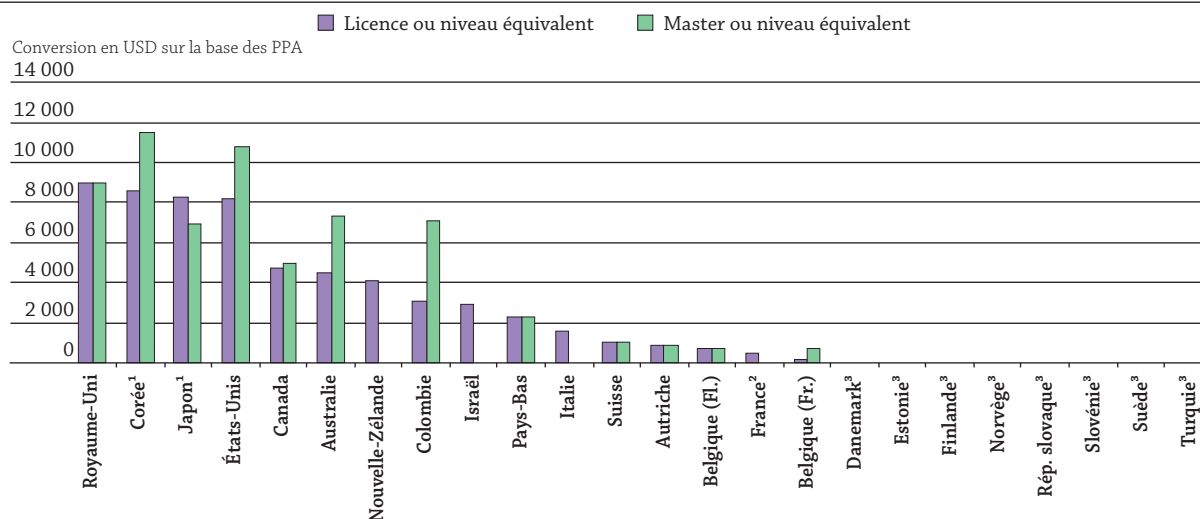
Les structures de frais de scolarité et les systèmes d'aide aux étudiants varient sensiblement entre les pays de l'OCDE.

Il existe des différences considérables entre les pays de l'OCDE, tant en termes de répartition des coûts de l'enseignement tertiaire que de type d'aide financière proposée aux étudiants. Ainsi, dans les pays présentant des régimes fiscaux plus progressifs, tels que le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède, les étudiants s'acquittent de frais de scolarité peu élevés, voire nuls, et



Graphique 2. Frais de scolarité annuels moyens demandés par les établissements d'enseignement tertiaire publics et privés en licence, master ou niveaux équivalents (2013/14)

Frais de scolarité demandés aux ressortissant nationaux scolarisés à temps plein ; conversion en USD sur la base des PPA pour le PIB



1. Les frais de scolarité concernent les établissements d'enseignement tertiaire privés indépendants, la majorité des étudiants étant scolarisés dans ce type d'établissements.
2. Les frais de scolarité demandés au titre des programmes universitaires vont de 215 USD à 715 USD.
3. Dans ces pays, les établissements d'enseignement tertiaire n'appliquent aucun frais de scolarité.

Les pays sont classés par ordre décroissant des frais de scolarité annuels moyens demandés par les établissements d'enseignement tertiaire publics en licence ou niveau équivalent.

Source : OCDE (2015), *Regards sur l'éducation 2015 : Les indicateurs de l'OCDE*, <http://dx.doi.org/10.1787/eag-2015-fr>, tableau B5.1.

ont accès à des aides publiques généreuses pour financer leurs études dans l'enseignement tertiaire, mais sont ensuite soumis à des taux élevés d'imposition sur le revenu. Par contraste, les frais de scolarité peuvent être nettement plus élevés en Australie, au Canada, aux États-Unis, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni, même si les étudiants de ces pays ont également accès à d'importantes aides financières. En Corée et au Japon, avant la mise en œuvre d'une série de réformes, les étudiants s'acquittaient de frais de scolarité comparativement élevés, tout en n'ayant qu'un accès relativement limité aux aides publiques. Parallèlement, en Autriche, en Belgique, en France, en Italie et en Suisse, les étudiants paient des frais de scolarité peu élevés, voire nuls, dans l'enseignement tertiaire, mais ont un accès limité aux aides financières.

Dans de nombreux pays, un système bien développé d'aide financière aux étudiants est primordial pour garantir l'équité et l'élargissement de l'accès à l'enseignement tertiaire.

Selon les données de *Regards sur l'éducation 2015*, l'application de frais de scolarité élevés par rapport à la moyenne de l'OCDE, accompagnée de la possibilité pour les étudiants de bénéficier d'un système inclusif d'aide financière, peut constituer un moyen efficace pour les pays d'accroître l'accès à l'enseignement tertiaire, de rationaliser l'utilisation de ressources publiques limitées et de reconnaître l'importance du rendement privé que les étudiants retirent de l'obtention d'un diplôme de l'enseignement tertiaire. Il est donc intéressant de noter que des pays proposant des systèmes particulièrement bien développés d'aide financière – tels que l'Australie et la Nouvelle-Zélande – présentent tous des taux d'accès à l'enseignement tertiaire supérieurs à la moyenne de l'OCDE, malgré l'application de frais de scolarité très élevés. Néanmoins, force est de constater que cette approche présente également certaines limites : si le coût de l'enseignement tertiaire est perçu comme trop élevé, les individus sont susceptibles d'y renoncer, même s'ils peuvent bénéficier d'aides publiques.

En outre, le niveau élevé des taux d'accès observé dans certains pays n'appliquant aucun frais de scolarité peut autant s'expliquer par l'offre à leurs étudiants de systèmes très bien développés d'aide financière pour couvrir leurs frais de subsistance que par l'absence même de frais de scolarité. Ainsi, en Finlande et en Norvège – soit deux pays présentant des taux d'accès à l'enseignement tertiaire supérieurs à la moyenne –, plus de 50 % des étudiants bénéficient d'allocations, de prêts d'études publics ou d'une combinaison de ces deux types d'aide. En revanche, les pays ne pratiquant pas de frais de scolarité mais offrant des systèmes moins bien développés d'aide aux étudiants – tels que l'Autriche et l'Italie – accusent des taux d'accès moins élevés (voir le graphique 3 et l'indicateur C3 dans *Regards sur l'éducation 2015*).

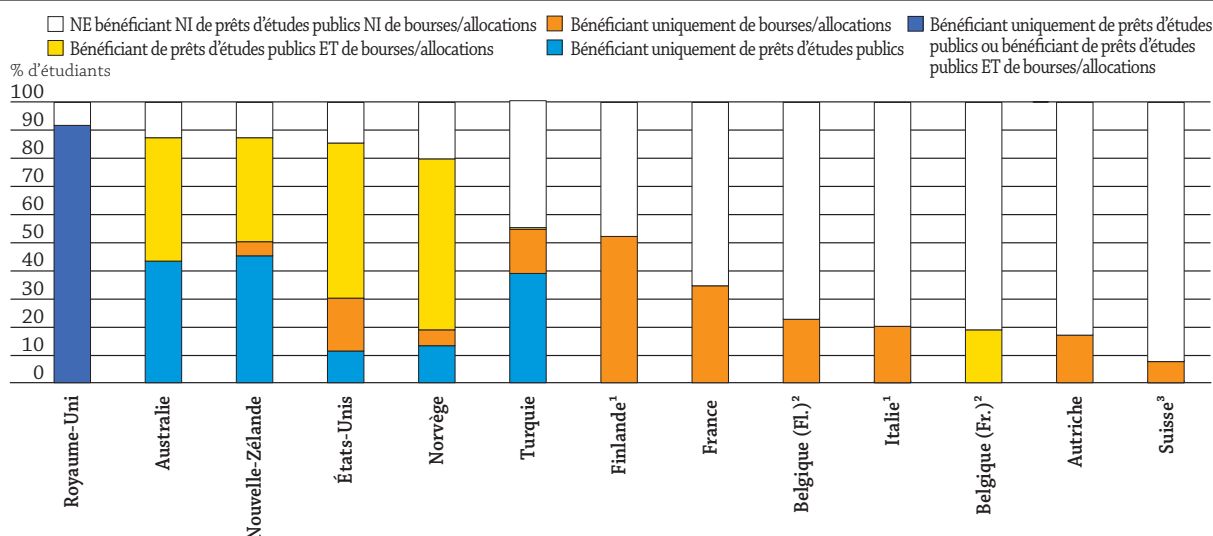
Dans les pays pratiquant des frais de scolarité élevés, le type d'aide accordé aux étudiants joue peut-être un rôle encore plus important.

Parallèlement, l'existence d'un système solide d'aide financière aux étudiants peut ne pas s'avérer suffisante pour garantir leur réussite dans l'enseignement tertiaire ; le type d'aide proposé joue également un rôle essentiel. Là encore, les approches varient selon les pays de l'OCDE. Les systèmes d'aide financière aux étudiants proposant à la fois des prêts d'études avec remboursement subordonné aux revenus et des allocations sous condition de ressources promeuvent non seulement en amont l'accès à l'enseignement tertiaire et son équité, mais



permettent également en aval d'améliorer la réussite des étudiants. L'Australie et la Nouvelle-Zélande peuvent être considérées comme de bons exemples de ce modèle et ont eu recours à cette approche pour atténuer l'impact de leurs frais de scolarité élevés, encourager l'accès des élèves défavorisés à l'enseignement tertiaire et réduire les risques de surendettement liés aux prêts d'études. Parmi les autres pays de l'OCDE proposant une combinaison d'allocations sous condition de ressources et de prêts d'études avec remboursement subordonné aux revenus, citons le Chili, les États-Unis, la Hongrie, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, même si dans certains de ces pays, il est du ressort de l'emprunteur de faire la demande d'un remboursement subordonné à ses revenus.

Graphique 3. Répartition des bourses/allocations et prêts d'études publics accordés aux étudiants de licence ou niveau équivalent (2013/14)



1. Master et doctorat (ou niveaux équivalents) inclus.
2. Master (ou niveau équivalent) inclus.
3. La licence (ou niveau équivalent) inclut les programmes tertiaires de cycle court.

Les pays sont classés par ordre décroissant du pourcentage d'étudiants bénéficiant d'aides financières au titre de leurs études.

Source : OCDE (2015), *Regards sur l'éducation 2015 : Les indicateurs de l'OCDE*, <http://dx.doi.org/10.1787/eag-2015-fr>, tableau B5.3.

Pour conclure : Les pays de l'OCDE diffèrent sensiblement dans la façon dont les dépenses au titre de l'enseignement tertiaire sont réparties entre les sources de financement publiques et privées, et dans les aides financières qu'ils accordent aux étudiants. Trouver le juste équilibre entre l'offre d'un niveau suffisant de soutien aux établissements d'enseignement tertiaire et le maintien de l'accès et de l'équité est un exercice complexe. Dans les pays présentant des régimes fiscaux plus progressifs, les étudiants s'acquittent en général de frais de scolarité peu élevés, voire nuls, et ont souvent accès à des aides publiques généreuses pour financer leurs études dans l'enseignement tertiaire, mais sont en retour soumis à des taux élevés d'imposition sur le revenu. Dans les pays où les frais de scolarité sont élevés, les systèmes d'aide financière aux étudiants offrant une combinaison d'allocations sous condition de ressources et de prêts avec remboursement subordonné aux revenus peuvent s'avérer un moyen efficace de promouvoir l'accès à l'enseignement tertiaire et son équité, tout en partageant le coût de ce dernier entre les contribuables et les étudiants.

Pour tout complément d'information

OCDE (2015), *Regards sur l'éducation 2015 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/eag-2015-fr>.

OCDE (2008), *Tertiary Education for the Knowledge Society: Volume 1 and Volume 2*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264046535-en>.

Contacteur

Eric Charbonnier (eric.charbonnier@oecd.org)

Voir

<http://www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm>

[Les indicateurs de l'éducation à la loupe \(numéros précédents\)](#)

[PISA à la loupe](#)

[L'enseignement à la loupe](#)

Le mois prochain

Éducation de la petite enfance : quels sont les différents systèmes dans le monde ?

Crédit photo : © Ghislain & Marie David de Lossy/Cultura/Getty Images

Ce document est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions qui y sont exprimées et les arguments qui y sont employés ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.